

	<b>MISSION DE DEPLOIEMENT DE LA DEMATERIALISATION</b>		Mise à jour <b>15/12/2013</b>
Référence : <b>T4</b>	Domaine : <b>Transverse</b>	Titre : <b>Echanges entre différents logiciels</b>	
<i>Annexes : N/A</i>			

## Echange entre les différents logiciels

### Objet de la présente fiche

L'objet de la présente fiche est d'évoquer les problématiques qui peuvent se présenter dans les centres hospitaliers qui ne bénéficient pas de logiciels de gestion identiques sur le domaine Dépense et Recette et qui ne sont donc pas à même de dialoguer entre eux.

Il en est de même parfois lorsque les logiciels de gestion des titres divers sont différents de ceux des titres hospitaliers.

### Pré-Requis

Un établissement hospitalier se préparant au PESV2 doit être conscient des difficultés à venir lorsqu'il bénéficie d'un logiciel de gestion financière et comptable dont le domaine Dépense et Recette sont totalement indépendant, sans dialogue possible.

Le cas est également rencontré lorsqu'un CH a des logiciels d'éditeurs totalement différents.

	<b>MISSION DE DEPLOIEMENT DE LA DEMATERIALISATION</b>		Mise à jour <b>15/12/2013</b>
<b>Référence : T4</b>	<b>Domaine : Transverse</b>	<b>Titre : Echanges entre différents logiciels</b>	
<i>Annexes : N/A</i>			

## Description

La description du PESV2 spécifie que pour un certain nombre d'opérations, une pièce comptable (mandat ou titre) doit référencer une pièce comptable d'origine.

Le fait de ne pas avoir de communication entre les logiciels Dépense et Recette a pour conséquence de ne pas pouvoir obtenir aisément les informations de la pièce d'origine.

L'utilisateur devra donc reporter ces informations manuellement après recherche, avec les risques d'erreur qui en découlent.

Les informations généralement utiles sont le N° du bordereau et de la pièce, ainsi que les montants.

Les cas de figure où ce besoin est avéré sont :

- les opérations de fin d'exercice
- les opérations d'annulations sur exercices antérieurs
- les opérations de recettes divers et de titres hospitaliers :
  - Difficultés sur le suivi de la continuité de numérotation des bordereaux et mandats
  - Difficultés sur la gestion des cumuls des montants émis